12 janvier 2009

## **INFORMATION**

## <u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

## LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

## FINANCIERE MONCEY

| DECLARANT :  BOLLORE, personne morale liée à Vincent BOLLORE, Administrateur |
|--|
| INSTRUMENT FINANCIER : Actions   |
| NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition  |
| DATE DE L'OPÉRATION : 30 décembre 2008                                       |
| DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 7 janvier 2009                         |
| LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris   |
| PRIX UNITAIRE : 1 699 €  |
| MONTANT DE L'OPÉRATION : 11 893 €  |

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."